

Ce communiqué est destiné à tous les médecins de famille et intervenants de première ligne qui réfèrent des usagers pour des premiers examens de coloscopies longues

Guichet unique régional Québec-Métro pour les demandes de premier examen de coloscopie longue

-Demande d'examen via le formulaire de coloscopie longue AH-702-

Le CHU de Québec-Université Laval (CHU), l'IUCPQ-UL et le CIUSSSCN, tiennent à vous informer de la mise sur pied d'un point de chute unique régional pour la réception des demandes de premier examen de coloscopie longue provenant de la première ligne, soit des médecins de famille, IPS, infirmières, de l'ordonnance collective et du protocole médical national. À compter du 27 janvier 2025, les demandes pour un premier examen de coloscopie longue, via le formulaire provincial AH-702 « Demande de coloscopie longue », doivent être transmises au 418-649-5839. La porte d'entrée de réception des demandes sera basée au CHU.

Objectifs de la mise en place d'un point de chute unique régional:

- Optimiser la trajectoire de prise en charge pour un accès équitable et rapide à un premier examen de coloscopie longue;
- Éliminer les doublons pour une utilisation optimale des ressources;
- Simplifier les processus de référence pour une trajectoire fluide et accessible;
- Établir un portrait précis des besoins populationnels et des délais d'attente en coloscopie.

Le point de chute unique de réception vise la création d'une seule liste d'attente régionale pour les premiers examens afin d'assurer une équité d'accès aux usagers et éviter les cas de doublons. Chaque établissement est responsable de puiser dans la liste d'attente régionale les demandes d'examen et ensuite d'assurer la gestion du rendez-vous et la réalisation de l'examen dans leur établissement respectif.

Les services cliniques demeurent également dans chacun des trois établissements offrant des services de coloscopie longue et les patients seront toujours accueillis à l'hôpital où le rendez-vous leur aura été attribué.

Exclusions au point de chute unique

Il est important de préciser que les références intra-hospitalières pour un premier examen ou un examen de suivi provenant d'un médecin spécialiste conservent la même trajectoire dans chaque établissement et sont exclus de la trajectoire de point de chute unique. Il en est de même pour les cas de pédiatrie qui conservent la même trajectoire.

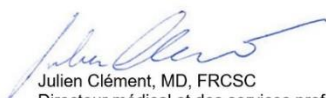
MARCHE À SUIVRE POUR TRANSMETTRE UNE DEMANDE de premier examen en coloscopie longue (CLIENTÈLE ADULTE)

Toute demande de **cas primaire** de coloscopie longue provenant de la **première ligne** doit être envoyée directement au centre de rendez-vous de gastro-entérologie du CHU.

- Remplir le formulaire AH-702;
- Transmettre par le réfèrent au point de chute unique par télécopieur;
- Aviser l'usager que sa demande est transmise au guichet unique de réception et qu'il sera contacté par l'établissement ayant la disponibilité la plus rapide.

Télécopieur : 418-649-5839

Pour les urgences, la procédure est de communiquer directement avec le médecin de garde en le faisant codifier.



Julien Clément, MD, FRCSC
Directeur médical et des services professionnels
CHU de Québec-Université Laval



Charles Morasse, MD
Directeur médical et des services professionnels,
IUCPQ-UL



Dre Elyse Berger Pelletier, md, m.sc, FRCPC
Directrice médicale et des services professionnels
CIUSSS de la Capitale-Nationale